



Rencontre Agriculaire en Buèges



APPEL À PARTICIPATION PHOTOGRAPHIQUE

Parcours photographique organisé par l'association Bobine & Binette

Thème: **Du mouton à la laine, il n'y a qu'un fil !**

Date limite d'envoi des photographies: **20 mars 2023**

Règlement et conditions de participation

1- Contexte et objet

Après le succès de la première édition en mai 2022, **La Rencontre Agriculaire en Buèges** revient **le 13 mai 2023** ! Cet événement aura à nouveau lieu dans le village de Saint-Jean de Buèges (Vallée de la Buèges - Hérault). Un parcours photographique thématique d'une dizaine de photographies sera installé à travers le village tout au long de cette journée.

Cet appel à participation s'adresse aux photographes artistes auteur.rices, professionnel.les ou amateur.rices.

Thématique : Du mouton à la laine, il n'y a qu'un fil !

Les photos soumises devront traiter soit de l'élevage ovin, caprin, de lamas, de vers à soie etc... ou de tout animal élevé pour sa laine ou son fil, soit des arts du fil en général. La thématique pourra également être élargie à la biodiversité, à l'écosystème et au patrimoine culturel et paysager en lien avec le pastoralisme ovin (ex: vautours, cloches, estives...). Les photographies pourront avoir été prises dans le monde entier.

2- Conditions de participation

La participation est ouverte à toutes et tous, sans distinction d'âge ou de profession et gratuite. L'inscription s'opère dans les conditions fixées à l'article suivant.

3- Inscription

Pour que la candidature soit valide, chaque participant.e doit :

- remplir et signer le formulaire d'inscription ci-joint
- envoyer le formulaire accompagné des photos en format "jpg" par email à l'adresse **contact.tierscine@gmail.com** avec pour objet [PPRAB + votre nom] **avant le 20 mars 2023**

La signature du formulaire de participation et l'envoi d'une photo impliquent l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute candidature incomplète sera refusée.

Les mineur.es devront impérativement être inscrit.es par l'intermédiaire de l'un de leurs parents ou toute personne titulaire de l'autorité parentale à l'égard du / de la mineur.e concerné.e.

4- Modalités et format

Chaque participant.e peut envoyer jusqu'à 3 photographies. Seulement 1 photographie par participant.e sera retenue. Il est impératif que ses nom et prénom apparaissent sur chaque photographie.

Les photographies devront être au format **4:3** et **la résolution comprise entre 90 et 150 dpi** pour une impression sur bache de dimensions 100 x 75cm. Toutes les photos en-dessous de cette résolution seront éliminées. Les photographies devront être soumises en format numérique "jpg" en couleur ou en noir et blanc, de format paysage ou portrait.

Chaque participant.e recevra un email avec la décision du comité de sélection le **28 mars 2023**. Si sa photographie est sélectionnée, il lui sera alors demandé de la renvoyer au format "pdf" pour faciliter son impression.

5- Composition du comité de sélection

Le comité de sélection sera composé d'organisateur.rices du concours et de personnes qualifiées en photographie.

Les membres du comité de sélection s'interdisent de prendre part à titre personnel audit concours.

La qualité de membre du comité de sélection est assurée bénévolement.

6- Utilisation des photographies

Les 10 photographies retenues seront imprimées en grand format sur bache et accrochées sur des supports en bois dans le village de Saint-Jean de Buèges le 13 mai 2023 dans le cadre d'un parcours photographique. L'impression sur bache est prise en charge par l'association dans le cadre de l'organisation de l'événement. Un cartel sera accroché à côté de chaque photographie. Il y sera mentionné les nom et prénom du / de la photographe, la date et le lieu de prise de vue ainsi qu'un texte de légende de 300 caractères maximum (à écrire sur le formulaire ci-joint).

L'Association Bobine & Binette conservera les impressions photographiques. Les photos envoyées pourraient faire l'objet d'autres expositions après accord du photographe. Les impressions photographiques prises en charge par l'Association ne seront pas restituées aux auteurs.rices des dites photographies. Il est à noter que l'Association assure la surveillance des œuvres qui lui sont confiées mais ne saurait en aucun cas être responsable de l'éventuelle dégradation des tirages photographiques du fait de heurts, chutes ou dégradations volontaires.

7- Dotation

L'ensemble des 10 photographies sélectionnées seront accrochées tout l'été 2023 dans l'enceinte du château de Saint-Jean de Buèges et visible par le public aux horaires d'ouverture de ce dernier.

Un prix du public sera décerné au / à la photographie qui aura reçu le plus de votes pour sa photographie lors de la journée du 13 mai 2023. Un numéro sera attribué à chaque photographie et les passant.es auront la possibilité de voter en ligne ou dans une urne disposée à cette intention.

Le / la gagnant.e recevra un bon d'achat chez notre partenaire Tomoe (Montpellier) pour une impression fine art d'une ou plusieurs photographies de son choix d'une valeur totale de **100€**.

8- Droit à l'image

Chaque participant.e déclare être l'auteur.rice de la photographie soumise et ne pas avoir cédé le droit de l'exploiter à des tiers. Il reconnaît également avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires en ce qui concerne les personnes ou lieux photographiés. L'Association ne pourra être tenue pour responsable en cas de contestation ou litige.

Chaque participant.e devra être l'auteur.rice de photos qui seront libres de tous droits artistiques ou autres. Les participant.es s'engagent à garantir l'Association contre toute action qui pourrait être exercée à son encontre par les ayants droits éventuels. Les participant.es acceptent la reproduction et la parution de leurs œuvres, ainsi que la citation de leurs nom et prénom.

Les photos pourront être reprises par l'Association pour un usage sur ses supports de communication (site internet, réseaux sociaux, newsletter...)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU PARCOURS PHOTOGRAPHIQUE

Rencontre Agricole en Buèges - 13 mai 2023

Nom: Prénom:

Adresse:

Email: Téléphone:

Date de naissance:/...../.....

Pour les mineur.es, merci au / à la représentant.e légal.e de compléter :

Je soussigné(e), représentant.e légal.e de l'enfant
né(e) le, l'autorise à participer au parcours photographique qui se tiendra
le 13 mai 2023 à Saint-Jean-de-Buèges.

Envoyez-nous vos photos (3 photos maxi / personne) **avant le 20 mars 2023**
par mail à l'adresse suivante : **contact.tierscine@gmail.com**

Qualité photo: **90 à 150 dpi** (format d'impression **100x75cm**)

Format **4:3**

Titre photo n°1 :

Lieu et date de prise de vue :

Légende :

.....

.....

.....

Titre photo n°2 :

Lieu et date de prise de vue :

Légende :

.....

.....

.....

Titre photo n°3 :

Lieu et date de prise de vue :

Légende :

.....

.....

.....

Je déclare avoir pris connaissance des modalités du règlement et des conditions de participation au parcours photographique et remplir toutes les conditions nécessaires pour y participer.

Je certifie que toutes les œuvres déposées sont des originaux issus d'une production personnelle.

J'accepte l'utilisation et la diffusion de mes photos sur le site internet et les réseaux sociaux de l'association et dans le cadre d'une communication interne.

À Le

Signature

